

beaucoup de mal à lui faire admettre les derniers sacrements.

Or dans la rencontre de ces deux personnages, une difficulté surgit au sujet des deux sources de renseignements que nous avons, et qui ne semblent pas coïncider dans l'état actuel de mes recherches.

En effet d'une part, nous possédons un carnet de notes de Etienne Pelloux, syndic de Contamine en 1844, qui indique que Marc-Antoine Chatrier fut juge de paix à Cluses et condamna à mort Charles Joguet le 14 août 1794, et d'autre part dans "Histoire de Cluses et du Faucigny" de l'abbé Lavorel (édition 1880), nous ne retrouvons pas ce Marc-Antoine Chatrier.

Par ailleurs dans mes recherches aux Archives Départementales (série L pour Cluses et autres districts), je ne vois pas de Marc-Antoine Chatrier juge de paix en 1794. Cependant il y a bien un Chatrier qui signe des procès verbaux en 1793 ; s'agit-il du même Chatrier, je ne sais pas. Il faut noter toutefois que les juges étaient élus pendant la période révolutionnaire et que d'une année à l'autre il peut y avoir du changement.

Quoiqu'il en soit, l'acte de condamnation fut signé par Lhuillier président, Milsent capitaine-adjoint, Pétiot quartier maître, Bervé canonnier, Aloué gendarme. C'est bien un jury militaire qui prononça la sentence.

Mais le Conseil Général de Cluses devait entériner la condamnation et on voit apparaître les signatures de J.F. Guy maire, Gerfaux officier municipal, Berthod, Molliex, Nicollet, Laporte et Raphet. (dans les Archives Départementales, je trouve pour l'année 1794, un Berthod juge de paix, un Moenne également juge de paix)

Ce ne fut point en majorité que le Conseil Général de Cluses adhéra positivement à la condamnation de Charles Joguet. Cette assemblée se composait de dix-neuf membres : le maire, le procureur syndic, cinq officiers municipaux et douze notables.

Neuf sur dix-neuf approuvèrent la sentence et apposèrent leur signature. Marc-Antoine Chatrier fit-il parti des neuf qui signèrent la mort de Joguet ? possible car l'abbé Lavorel fait remarquer : que l'encre dont on s'est servie a blanchi, s'est altérée si bien que ce document est bientôt illisible, que l'inscription au registre consulaire est d'une écriture inconnue qu'on ne voit qu'en cette circonstance.

La source de Etienne Pelloux est tirée de son registre de notes écrites vers 1844, soit cinquante ans après les évènements de 1794. Etienne Pelloux fait-il appel à la mémoire collective ? a-t-il eu une confiance particulière de Chatrier ? était-ce une chose que tout le monde savait sur Marc-Antoine Pelloux qui devint une notabilité communale, pouvait-il écrire un faux témoignage ?

Etienne Pelloux dit Isidore, fils de Claude et de Anne François Decroux, est né le 20 septembre 1799 à Contamine-sur-Arve, soit cinq années après la mort de Joguet. Il épousa en 1816, à 17 ans, Josephite Remermier âgée de 16 ans et qui mourra en 1875 à l'âge de 74 ans. Huit enfants naîtront de cette union. Etienne Pelloux dit Isidore décède à l'âge de 59 ans en 1859.

Avec mes recherches aux Archives, les lectures et les renseignements glanés auprès des uns et des autres, je ne peux établir aucune preuve officielle de la participation de Chatrier au procès de Joguet ; seul le document de Pelloux en fait une mention explicite. Cependant en mon âme et conscience, je crois bien que Marc-Antoine Chatrier est coupable d'avoir condamné à mort Charles Joguet, attendu que toute sa vie, il a penché du côté du plus fort : révolutionnaire avec la Révolution, royaliste avec la Restauration sarde, il se réconcilie avec l'Eglise au moment de sa mort. Il a sûrement fait parti du Conseil Général de Cluses, le plus révolutionnaire qui ait existé ; il fut terrorisé semble-t-il par Albitte, le représentant de la République dans notre pays de Savoie.

*Le vingt deux  
juillet à sept heures du soir  
est mort Marc Antoine Chatrier âgé de  
huitante on et six moi. Muni des sacrements  
seulement à l'heure de mort, car il étoit tout  
obstiné à ne vouloir pas se confesser malgré de  
tout exhortation de la part de M<sup>r</sup> Berthod curé  
cette commune, Monsieur Bocheaton a part  
le conduire au salut, ~~après quoi~~  
je dit deux mot lorsqu'il étoit juge de paix  
à Cluse dans le temps de la terreur de France  
qu'il condamnait à mort l'abbé Charles  
Joguet vicair à Cluse, dit-on qu'il vouloit  
nié son ~~crime~~ j'aurais dit la messe il ne vouloit pas  
ou croit qu'il a fait un saint quatorz an après*

Extrait du registre de Mr Etienne

**Michel PESSEY MAGNIFIQUE**